

QUESTION 67

QUE DÉFEND LE QUATRIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : Le quatrième commandement interdit *a*; l'omission ou la négligence des devoirs requis en ce jour, ainsi que *b*; sa profanation par l'oisiveté, ou en faisant ce qui est en soi répréhensible, ou *c*; par des pensées, paroles ou œuvres non nécessaires reliées à des occupations mondaines ou récréatives.

a Ézéchiel 22.26 : « Ses sacrificateurs violent ma loi et profanent mes sanctuaires, ils ne distinguent pas ce qui est saint de ce qui est profane, ils ne font pas connaître la différence entre ce qui est impur et ce qui est pur, ils détournent les yeux de mes sabbats, et je suis profané au milieu d'eux. »

Amos 8.5 : « Vous dites : Quand la nouvelle lune sera-t-elle passée,
Afin que nous vendions du blé?
Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrions les greniers?
Nous diminuerons l'épha, nous augmenterons le prix,
Nous falsifierons les balances pour tromper. »

Malachie 1.13 : « Vous dites : Quelle fatigue ! et vous le dédaignez,
Dit l'Éternel des armées;
Et cependant vous amenez ce qui est dérobé, boiteux ou infirme,
Et ce sont les offrandes vous faites. »

b Ézéchiel 23.38 : « Voici encore ce qu'elles m'ont fait : Elles ont souillé mon sanctuaire dans le même jour,
Elles ont profané mes sabbats. »

c Ésaïe 58.13 : « Si tu retiens ton pied pendant le sabbat,
Pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour,
Si tu fais du sabbat tes délices,
Pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant,
Et si tu l'honores en ne suivant point tes voies,
En ne te livrant pas à tes penchants et à de vains discours... »;
Jérémie 17.24-27.